

# CONCLUSION

Repassons les faits.

D'abord, Thomas Fluet, l'un de peintres qui ont travaillé chez M. Lemieux a déclaré qu'il a été à l'emploi de M. Charlebois, entrepreneur du gouvernement, pour les travaux du palais législatif, depuis la fin de juillet 1887 jusque vers le 15 avril 1888.

Qu'il était payé tous les 15 jours par M. Charlebois ;

Que dans l'intervalle du temps qu'il a travaillé pour le gouvernement, c'est à dire, vers la fin d'août 1887, il est allé peindre chez M. F. X. Lemieux, sur l'ordre du contre-maître Pitre Lemieux, frère de M. F. X. Lemieux ;

Qu'il a travaillé là durant 7 semaines à \$2 par jour ;

Il a dit que Pitre Lemieux était l'employé de M. Charlebois et que

c'est lui qui payait les hommes qui travaillaient au Palais Législatif ;

Babyas Vaillancourt a aussi peinturé et tapissé avec lui chez M. Lemieux, durant le même laps de temps et il était payé de la même manière que lui ;

Ils recevaient leurs salaires de Pitre Lemieux dans des enveloppes, dont les unes étaient adressées au crayon bleu et les autres au crayon noir.

Lui-même, Fluet, a apporté de la peinture de la boutique du gouvernement, chez M. F. X. Lemieux ;

Pitre Lemieux lui avait recommandé de passer par derrière, et de prendre des chemins détournés pour n'être pas vu avec les matériaux ;

Il a déclaré que pendant qu'il travaillait chez Lemieux, il n'a pas reçu d'autre salaire que celui mentionné